



**MAIRIE**  
**69870- POULE LES ECHARMEAUX**  
Tél : 04.74.03.64.48  
[secretariat@poulelesecharmeaux.fr](mailto:secretariat@poulelesecharmeaux.fr)

## **Compte-rendu du Conseil Municipal** **Séance du VENDREDI 16 AVRIL 2021**

Date de la convocation : 8 avril 2021

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis (arrivé en retard 19h39), BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas

Secrétaire de Séance : Anne-Marie BALLON

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 26 mars 2021 est approuvé.

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour : aide au maintien des services en milieu rural, servitude de passage tous usages Rue de la Salle des Fêtes. Le conseil municipal accepte.

### **INTERCOMMUNALITE**

1- Convention PPGDID avec la COR : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi ALUR de mars 2014 modifie en profondeur la gestion de la demande de logement social en instaurant notamment la simplification des démarches pour plus de lisibilité, d'efficacité et de transparence dans le processus d'attribution et l'instauration d'un droit à l'information du public. Cette loi prévoit la mise en place de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des Demandeurs (PPGDID) piloté par les établissements publics de coopération intercommunale. Sur la COR, le PPGDID a été validé par une délibération communautaire du 26 septembre 2019. Le travail partagé dans le cadre d'un atelier de travail du 7 novembre 2018 par les partenaires constitués des communes, les services de l'Etat, les bailleurs et les réservataires a permis d'aboutir à la rédaction d'un PPGDID qui se construit autour de trois objectifs :

1. Un service d'information du demandeur organisé en trois niveaux :

- Les mairies et la COR assurent des missions d'accueil, d'information de niveau 1 et d'orientation des demandeurs.
- Les bailleurs sociaux disposant de locaux sur le territoire assurent un rôle de niveau 2. En tant que lieu d'accueil, ils assurent l'enregistrement et la qualification de la demande, ainsi que des entretiens conseil.
- L'accompagnement social des demandeurs sera effectué par Soliha et la Maison du Rhône.

2. Une gestion partagée via le Système National d'Enregistrement :

- Les communes et la COR accèderont au SNE, en mode consultatif, afin qu'elles aient une visibilité sur l'ensemble des demandes en cours sur leur territoire.
- Les bailleurs sociaux sont des guichets d'enregistrement, et accèdent au SNE pour enregistrer les demandes, les modifier, les renouveler ou les consulter.
- L'association Soliha et la Maison du Rhône accèderont au SNE, en mode consultatif, afin d'avoir une visibilité sur l'ensemble des demandes en cours sur leur territoire

Pour organiser la mise en œuvre du service d'information du demandeur et la gestion partagée sur notre territoire, des conventions doivent être signées entre la COR et les partenaires s'inscrivant dans les niveaux 1,2 et 3 du service d'accueil et d'information des demandeurs. Ces conventions leur permettront d'accéder au dispositif informatique de gestion partagée des demandes de logement social du Système National d'Enregistrement.

<b>Guichet de niveau 1 : Information et communication</b>	<b>Rôles/Missions</b>
<b>Informations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Délivre une information de premier ordre aux personnes souhaitant déposer une demande de logement social (information nationales, locales, sur les documents nécessaires à l'instruction des dossiers)</li><li>• Remet le formulaire CERFA</li><li>• Diffuse des supports de communication et d'information</li><li>• Réoriente vers le Portail Grand Public ou vers les guichets de niveaux 2 pour les autres types de demandes</li></ul>

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant la mise en œuvre du service d'information et d'accueil et la gestion partagée de la demande de logement social ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la validation et la bonne exécution de ce dossier.

## VIE COMMUNALE

- 2- Aides COVID : La pandémie du COVID 19 va générer une crise financière sans précédent dans de très nombreux domaines économiques. Le confinement a creusé chaque jour le déficit de trésorerie et la perte d'exploitation pour les petites entreprises et en particulier les commerces, les artisans et les structures médico-sociales de proximité en milieu rural.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental, lors de sa séance du 28 avril 2020 a délibéré sur une aide d'urgence sur le fondement de sa compétence en matière de solidarité territoriale en milieu rural (loi NOTRe – article L. 2251-3 du CGCT) et en complément de la compétence économique de la Région et du bloc communal.

La deuxième phase de l'Aide départementale d'urgence de solidarité rurale propose une aide au maintien des services en milieu rural :

- Pour tous les commerces (hors hôtels, cafés, restaurants) fermés administrativement du 17 octobre au 27 novembre 2020
- Pour les hôtels, cafés, restaurants fermés administrativement ou ayant subi plus de 50% de perte de chiffre d'affaires du 17 octobre au 20 janvier 2021.

Monsieur le Maire précise, que le Département intervient si la commune de résidence de l'entreprise apporte également un soutien. Les entreprises éligibles et retenues dans le cadre de ce dispositif percevront une aide au fonctionnement du Département d'un montant maximum de 1 000 € (pour une entreprise sans salarié), de 3 000 € (pour une entreprise de 5 salariés maximum). Il informe que quatre dossiers ont été transmis au Département avec un avis favorable de la commune et un soutien s'élevant à 100 € par entreprise. Il demande au conseil municipal, de bien vouloir valider ce soutien financier, afin de verser celui-ci dans les meilleurs délais. Le conseil municipal, ouï l'exposé, à l'unanimité approuve le soutien d'un montant de 100 € par entreprise (Salon de Coiffure SIMON Stéphanie, Au Ricochet, l'Auberge des Tilleuls et le Relais des Nations) et autorise le versement de cette somme.

## URBANISME

- 3- Droit de préemption : Le conseil municipal décide de ne pas exercer leur droit de préemption sur les parcelles AB 66 et 80.

## CIMETIERE

- 4- Columbarium : Mme Labrosse rappelle que les cimetières de la commune ne disposent pas de columbarium. Plusieurs devis ont été sollicités. Le columbarium pourrait être installé à l'emplacement des cavurnes (non utilisées). Mme Labrosse présente le devis de l'entreprise Briday Millet Boussand de Chauffailles, 6 cases = 4 025 € ht. Le conseil municipal approuve le devis à l'unanimité. Des travaux de terrassement et de fondation sont à prévoir avant l'installation du columbarium. La commission se réunira afin de fixer le tarif des cases.

## VOIRIE

- 5- Aménagement par le Département du carrefour du bas du bourg : Monsieur Desmonceaux présente le programme de travaux du Département concernant l'aménagement du carrefour du bas du bourg. L'entretien des abords est à la charge du Département, sauf si la commune souhaite aménager ces espaces. La statue sera déposée et mise de côté, dans l'attente d'une réflexion sur l'aménagement.
- 6- Rénovation de la barrière du pont de la Gare : Monsieur Desmonceaux informe que la barrière du pont SNCF située Route du Crozet, doit être réparée ou remplacée, car son état actuel ne permet pas d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules. Monsieur Desmonceaux donne lecture du devis de la Sté Jandard située à Monsols, d'un montant de 33 600 € ht. Monsieur le Maire informe que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'aménagement sécuritaire de la barrière du pont SNCF Route du Crozet et sollicite une subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre des amendes de police. Monsieur le Maire informe que la commune a sollicité un audit gratuit des ouvrages d'arts de la commune auprès de CEREMA.
- 7- Proposition vente de bois « Chansaye » : Monsieur Desmonceaux informe que la coupe des épicéas à la Croix de Fer est terminée. Il rappelle que ces épicéas étaient atteints d'une maladie. Recette de 11 200 €. Il informe que nous pouvons solliciter une subvention pour replanter mais en diversifiant les essences. Monsieur Desmonceaux informe également qu'une parcelle appartenant à la commune, située à la Roche d'Ajoux, est concernée par la coupe totale d'une parcelle riveraine. Afin d'éviter des casses qui seraient dû au vent, il est souhaitable de procéder à une coupe. Une proposition d'achat a été faite par Monsieur Leroy. Monsieur Desmonceaux sollicitera d'autres acheteurs.
- 8- Servitudes passage SCI Racquerie : Monsieur Desmonceaux, adjoint voirie, expose au conseil municipal que l'office notarial Maître VINCENT-MARTIN, à Lamure sur Azergues, sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur le domaine privé communal (parcelle AB 263). En effet, un permis de construire a été accordé à la SCI Raquerie pour la construction

de deux maisons d'habitation sur des parcelles limitrophes à la parcelle communale. Afin que la SCI Raquerie se raccorde aux réseaux (eau, assainissement, électricité), mais également afin que les futurs habitants accèdent à leurs habitations et leurs garages, une servitude de passage tous usage, d'une superficie de 170m<sup>2</sup>, doit leur être accordé. Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement les parcelles AB 281 ET 42. Le conseil municipal, oui l'exposé, à l'unanimité autorise la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune AB 263 au profit des parcelles AB 281 et 42, appartenant à la SCI Raquerie, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, dit que les frais afférents à la formalité de constitution de cette servitude, sont à la charge de la SCI Raquerie.

### **ECOLE – SPORTS- LOISIRS**

- 9- Camping municipal : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation de mise en accessibilité PMR de tous les établissements recevant du public, loi n° 2005-102 du 11 février 2005. A cet effet, Madame Croisat, adjointe, présente la rénovation des sanitaires du camping municipal afin de rendre ceux-ci accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elle précise également que l'accès à ces sanitaires, situés en haut du camping, doit faire l'objet de travaux afin de le rendre praticable aux personnes à mobilité réduite. Madame Croisat présente le coût estimatif des travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel, qui fait apparaître un montant total HT de travaux de 63 095 €. Monsieur le Maire précise, que la commune peut solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR) mais également auprès de la Communauté de l'Ouest Rhodanien dans le cadre du fonds de concours. Vu l'agenda d'accessibilité programmé approuvé par délibération du conseil municipal n° 2015-58 du 20 novembre 2015, Vu la décision du Préfet du Rhône approuvant notre agenda d'accessibilité programmé, n° DDT STN 2016-03-08-02, Le conseil municipal, Oui l'exposé, à l'unanimité approuve les travaux de mise aux normes d'accessibilité du camping municipal, approuve le plan de financement prévisionnel, sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL, sollicite une subvention auprès de la COR dans le cadre du fonds de concours et charge Monsieur le Maire de toute démarche utilisée à l'exécution de la présente délibération.
- 10- Embellissement du bourg : Mme Labrosse informe que la commission s'est réunie le 12 mars. La haie place des platanes a été arrachée, et les bacs à fleurs repeint en vert et en orange. Une journée « nettoyons la nature » sera organisée le 29 mai 2021. La journée de plantation est prévue le 19 mai.

### **DIVERS**

- 11- Jeu Circino : Mme Rongiard informe que la commune a été sollicité par la Société Créacom Games afin d'intégrer gratuitement la commune dans le jeu Circino « Le Chasseur de Trésors ». Ce jeu de société, par département, met en avant les communes et leur patrimoine. Pour le Rhône 36 communes sont intégrées dans ce jeu. Ce jeu sera disponible dans des points de vente définis et sur internet.
- 12- CCAS : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un partenariat avec la Caisse d'Epargne a été signé pour offrir des bons naissance (10 € ccas + 20 € Caisse d'Epargne) pour l'ouverture d'un livret A dans leur banque.
- 13- Elections : Monsieur le Maire informe que les élections départementales et régionales sont décalées d'une semaine, et se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.
- 14- Cérémonie du 8 mai : Cette cérémonie se déroulera en comité restreint.
- 15- Eglise de Lafont : Monsieur Jandard informe que les riverains de l'église souhaitent qu'elle reste propriété de la commune.
- 16- Prochaines séances de conseil : 21 mai 19h30, 18 juin 19h30, 16 juillet 19h30.

Séance levée à 21h23